

**L.**

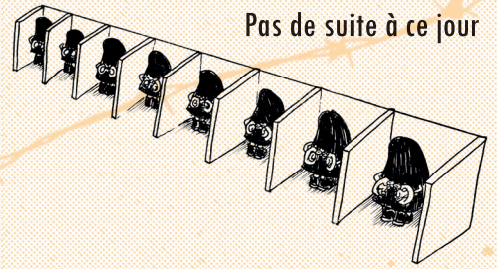
Arrestation le **8.12.20**  
96h de GAV  
Contrôle judiciaire jusqu'au procès  
Peine : **2 ans avec sursis**  
Non inscription au FIJAIT

**B.**

Arrestation le **8.12.20**  
96h de GAV  
Contrôle judiciaire jusqu'au procès  
Peine : **3 ans avec sursis probatoire**  
Inscription au FIJAIT

**K.**

Arrestation le **8.12.20**  
96h de GAV  
Pas de suite à ce jour



**D.**

Arrestation le **8.12.20**  
96h de GAV  
Pas de suite à ce jour

**ET TOI ?**



**C.**

Arrestation le **8.12.20**  
96h de GAV  
5 mois de préventive puis CJ  
Peine : **3 ans dont 2 ans avec sursis probatoire**  
Inscription au FIJAIT

**M.**

Arrestation le **8.12.20**  
96h de GAV  
10 mois de préventive puis CJ  
Peine : **3 ans dont 15 mois avec sursis probatoire**  
Inscription au FIJAIT



**S.**

Arrestation le **8.02.21**  
48h de GAV  
Pas de suite à ce jour

**F.**

Arrestation le **8.12.20**  
96h de GAV  
16 mois de préventive + 6mois de bracelet puis CJ  
Peine : **5 ans dont 30 mois avec sursis probatoire**  
Inscription au FIJAIT



**S.**

Arrestation le **8.12.20**  
96h de GAV  
11 mois de préventive puis CJ  
Peine : **4 ans dont 25 mois avec sursis probatoire**  
Inscription au FIJAIT

**COMMENT TE FERAS TU ANTI-TERRORISER ?**

**W.**

Arrestation le **8.12.20**  
96h de GAV

**M.**

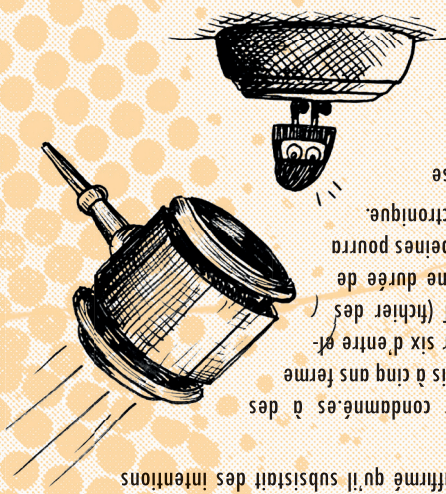
Arrestation le **8.02.21**  
24h de GAV  
Pas de suite à ce jour

5 mois de préventive puis CJ  
Peine : **3 ans dont 20 mois avec sursis probatoire**  
Inscription au FIJAIT

**H.**

Arrestation le **3.09.21**  
24h de GAV  
Pas de suite à ce jour





Le procès en première instance a lieu en octobre 2023. Au fil des audiences l'accusation montre sa faiblesse et le peu de solidité du dossier au vu de la gravité de la qualification et du peu d'éléments en sa possession. Chaque détail de la vie des prévenus se transforme alors en élément à charge.

Le refus systématique de la Présidence d'accéder aux demandes de la Défense, mais aussi les sous-entendus, les jugements sur les modes de vie et les idéaux des prévenus, la fouille de leur intimité, les extrapolations, les imprécisions, ont été légion, faisant de ce procès une farce.

Au lieu de s'appuyer sur les faits, qui en l'occurrence ne sont pas matérialisés, le Ministère Public s'est appuyé sur des suppositions, des déductions hors-sol, persuadé de démasquer une vaste organisation, là où il n'y a rien.

Le pouvoir judiciaire a ainsi servi sur un plateau une affaire de terrorisme d'ultra-gauche au pouvoir en place. Le Tribunal a reconnu l'absence de projet, de cible, de groupe, mais a affirmé qu'il subsistait des intentions "supposées".

Les inculpés sont pourtant condamnés à des peines allant d'un an avec sursis à cinq ans ferme dont 30 mois de sursis, et pour six d'entre eux une inscription au FLJAT (fichier des infractions terroristes) pour une durée de vingt ans. Le reliquat de leurs peines pourra être effectué sous bracelet électronique.

Six d'entre eux décident de se pourvoir en appel.

## LA PREMIERE PROCEDURE EN OCTOBRE 2023

## LE PROCÈS EN APPEL EN MAI 2026

Le procès en appel aura lieu du 4 au 22 mai 2026 auprès de la Cour d'Appel de Paris. Les inculpés ont plus que jamais besoin de soutien, moral, financier, logistique. C'est pourquoi nous vous appelons à vous rassembler devant le tribunal de la Cour d'appel ou vos tribunaux locaux, à en parler autour de vous et à abonder la cagnotte afin de les aider à couvrir les frais de justice.

Cette affaire nous prouve que l'antiterrorisme n'est pas là pour nous protéger, mais pour créer des ennemis de l'intérieur et faire peur à toutes celles qui souhaitent s'engager pour un monde plus juste. Cette condamnation ouvre la porte à une criminalisation normalisée du monde militant. Plus besoin d'appartenir à un même groupe, de se connaître ou voir même de faire une action quelconque pour subir l'accusation de terrorisme. L'Etat, via ses bras judiciaire et législatif, nous montre encore sa spécialité depuis la première association de malfaiteurs : normaliser une situation dite d'exception. Il est de plus en plus récurrent de voir des condamnations pour "apologie du terrorisme" ou de voir les moyens de "l'antiterrorisme" appliqué au monde militant via la SDAT. Ainsi "l'antiterro" devient la norme.

Parce que demain ce sera vous, nous, les terroristes, aujourd'hui comme demain, ne nous laissons pas antiterroriser !

**Contact mail**  
[soutien-8dec@riseup.net](mailto:soutien-8dec@riseup.net)  
[812support@riseup.net](mailto:812support@riseup.net)

**Contact médiatique**  
[8.12communication@proton.me](mailto:8.12communication@proton.me)

**Blog** : <https://soutienauxinculpésdu8decembre.noblogs.org/>

**FACEBOOK**



**INSTA**



**CAGNOTTE**



# LES INCULPÉS DU 8.12

L'affaire dite "du 8.12" est une affaire construite de toutes pièces par le parquet antiterroriste (PNAT) et la DGSJ. Elle donne lieu à un coup de filet policier le 08 décembre 2020, parmi des membres de ce que le pouvoir nomme "l'ultra-gauche". Neuf personnes sont interpellées et mises en garde à vue 96h ; sept sont écrouées sous le chet d'inculpation "association de malfaiteurs terroristes".

Les inculpés n'ont rien à voir entre eux, proviennent d'horizons militants différents et sont ou ont été impliqués dans des luttes diverses (ZAD, actions auprès des exilés...). Beaucoup ne se connaissent même pas entre eux.

Leur crime présumé : avoir projeté une action violente contre l'Etat et ses institutions. La réalité : être proches d'un certain F. (Libre Flot) surveillé depuis son retour du Rojvra en 2018, où il était parti combattre l'Etat islamiste à Raqqa au côté des YPG et de la coalition internationale.

Dès lors, tous ses proches deviennent suspects et sont à leur tour surveillés. S'en suit une enquête à charge sans aucun élément concret qui puisse prouver le moindre début de préparation d'une attaque. Les inculpés sont jetés en prison pour la détention d'une brochure, la confection d'un gros pétard, une partie d'airsoft, un propos virulent au téléphone, une conversation où l'on refait le monde autour d'un verre... Les auditions et le procès en témoignent : c'est bien leur engagement politique et leurs idées qui sont en accusation.

Les inculpés restent en prison préventive sous le statut "détenus particulièrement surveillés" (DPS) pour des durées allant de 5 mois à 17 mois, l'un ne sortira qu'après une grève de la fin de 37 jours.